

Niocan *inc.*

NIOBIUM / CANADA



Rapport annuel 2002

L'acier et le niobium, une combinaison gagnante!

- des pièces plus légères
- des émissions de CO₂ réduites
- des super alliages d'applications technologiques

Profil et mission

Incorporée en 1995, la société NIOCAN inc. a investi plus de 7 millions de dollars au cours des sept récentes années dans le développement de sa propriété minière de niobium située à environ 40 kilomètres au Nord-ouest de Montréal. NIOCAN inc. détient la totalité des droits miniers de cette propriété.

La haute rentabilité économique des deux gisements principaux que compte exploiter la compagnie, le S-60 et le HWM-2, a été établie par les études de pré-production effectuées par le consortium Met-Chem/SNC-Lavalin. La mission de NIOCAN inc. consiste à mettre en production ces deux gisements et à devenir ainsi une compagnie productrice de ferriobium dans les plus brefs délais.

À plus long terme, la compagnie compte exploiter les sous-produits de ses gisements, développer la production de ferroalliages, ainsi que d'autres produits connexes.

Le capital-actions de NIOCAN inc. est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, dont 15 773 833 étaient émises au 31 décembre 2002.



Prix

En 1999, NIOCAN a reçu le prestigieux *Prix du Développement de l'année* décerné par l'Association des prospecteurs du Québec. Ce prix est attribué à une personne ou une équipe qui a contribué au développement d'un projet minier, le conduisant vers sa phase de mise en production.

Information corporative

Administrateurs et dirigeants

- (2)(3)(4) Bernard Coulombe – Vice-Président du Conseil
- (2)(3)(4) René Dufour – Président du Conseil
- (4) Richard Faucher – Président
- (3) Clermont Levasseur, Administrateur
- (2)(1) Hubert Marleau – Administrateur
- Alain Robin – Secrétaire-trésorier
- (4)(1) Dale Smith – Administrateur
- (1) Mackenzie I. Watson – Administrateur jusqu'au 24 octobre 2002
- (3)(1) Terence Ortslan – Administrateur à partir du 24 octobre 2002

(1) Comité de vérification

(2) Comité de gérance

(3) Comité de Ressources humaines et Régie d'entreprise

(4) Comité de projets

Assemblée annuelle des actionnaires

L'assemblée annuelle des actionnaires de NIOCAN inc. aura lieu jeudi le 13 mai 2003, à 10:00 h dans le Salon Habitation B du Marriot Château Champlain, 1 Place du Canada, Montréal.

Rapport annuel

Pour obtenir des exemplaires additionnels du présent rapport, veuillez en faire la demande par écrit à:

NIOCAN inc., 2000 Peel, bureau 760, Montréal QC H3A 2W5

Téléphone: (514) 288-8506 Télécopieur: (514) 843-4809

ou sur notre site Internet: www.niocan.com

Siège social

NIOCAN inc.

5614 rue Gatineau, Montréal, QC H3T 1X7

Téléphone: (514) 288-8506 Télécopieur: (514) 738-2039

Bureau exécutif

NIOCAN inc.

2000 rue Peel, bureau 760, Montréal, QC H3A 2W5

Téléphone: (514) 288-8506 Télécopieur: (514) 843-4809

e-mail: niocan@niocan.com

Conseillers juridiques

Ménard Mageau Valiquette

500 boulevard René Lévesque ouest, bureau 910

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Vérificateurs

KPMG, s.r.l.

2000 avenue McGill College, bureau 1900

Montréal (Québec) H3A 3H8

*Agent des transferts et agent chargé
de la tenue du registre des actionnaires*

Société de Fiducie Computershare du Canada

1500, rue Université, bureau 700

Montréal QC H3A 3S8

Computershare Trust Company of Canada

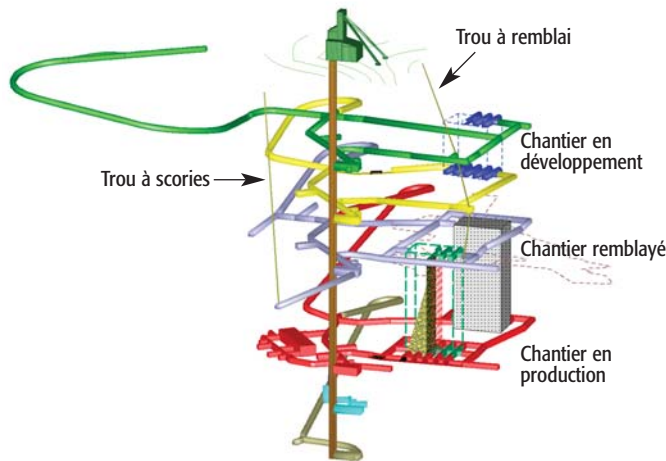
100 University Ave., 8th Floor

Toronto, ON H3A 3K9

Transactions boursières

Bourse de Toronto – Symbole: NIO

Table des matières



Cette illustration 3-D, démontre les différents palliers de travail souterrains de la mine proposée NIOCAN. On peut y voir le puit principal, les zones de travail, les salles d'équipements, ainsi que la façon que l'entreposage permanent des scories des opérations Niocan et celles de la mine SLC se fera, en conjonction avec le remblai en pâte des résidus miniers.

Couverture:

La couverture représente la percée du niobium dans la production de pièces structurales pour l'industrie automobile.

Le niobium accroît la limite d'élasticité, la formabilité et la résistance à la corrosion tout en permettant une réduction de poids de l'ordre de 20 à 40% et des coûts de l'ordre de 20 à 25% sur les pièces structurales.

Les applications du ferriobium sont réparties comme suit: 72% dans les aciers HSLA, dont 25% pour pipelines, 24% en structure, 23% en pièces automobile, ainsi que 13% dans les aciers inoxydables et 15% dans d'autres types d'acier.

> **Faits saillants 2002**

> **Perspectives 2003**

> **Message de la direction**

> **Répartition des responsabilités administratives**

> **Activités de l'année 2002**

> **Administrateurs et dirigeants: une équipe expérimentée**

> **Projet: vue d'ensemble**

- Étude d'ingénierie de base du projet NIOCAN
- Marketing de la production
- Évaluation du projet et financement
- Géologie, réserves de minerai, exploitation-concentration
- Réserves de minerai
- Bail minier
- Exploitation minière
- Usine de traitement
- Usine de ferriobium
- La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée

> **Environnement**

Obtention du Certificat d'autorisation:

- Étude d'Impact Environnemental (EIE)
- Engagements de Niocan
- Étapes significatives franchies en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

> **Le marché du niobium**

> **Analyse financière**

- Bref rappel (1995-1998)
- Investissements cumulatifs
- Comparaison: Opérations équivalentes or et Niocan
- Valeur ajoutée – les sous-produits
- Terres rares et oxyde de niobium
- Autres sous-produits

> **États financiers**

- Rapport des vérificateurs aux actionnaires
- Bilan
- État des résultats et déficit
- États des frais reportés
- États des flux de trésorerie
- Notes

Faits saillants 2002

Janvier

- Les audiences du Tribunal administratif (TAQ) chargé d'entendre la contestation de la décision positive de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) autorisant NIOCAN d'utiliser 9,4 hectares pour les infrastructures minières, débutées en décembre 2001, se continuent et cela jusqu'aux plaidoiries en août.

Février

- TAQ
- Trois journées de portes ouvertes à Oka – 450 personnes viennent s'informer sur le projet et 224 d'entre elles, désireuses d'un emploi, déposent leur curriculum vitae.

Mars

- TAQ
- Cinq ministères fédéraux signifient par lettre qu'il n'y a pas d'éléments déclencheurs pour eux de s'impliquer dans le processus d'évaluation du projet NIOCAN.

Avril

- Le ministre de l'Environnement demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête sur les effets potentiels sur l'environnement et la santé publique de la radioactivité résultant de l'exploitation éventuelle de la mine et de l'usine de niobium.

Mai – Juin - Juillet

- TAQ et BAPE
- Le Conseil des Mohawks se retire des audiences du TAQ en juillet

Août

- Les audiences du TAQ se terminent avec la présentation des plaidoiries des conseillers juridiques.
- BAPE remet son rapport au ministre de l'Environnement
- Entente de placement privé de 520 000\$ auprès d'une institution financière

Septembre

- Collecte additionnelle de données pour répondre aux demandes des professionnels du ministère de l'Environnement

Octobre

- Le rapport du BAPE est rendu public; la Commission informe le ministre de l'Environnement que les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet devraient être négligeables et qu'aucun effet sur la santé publique ne devrait être observé.

Novembre

- Le TAQ demande quatre questions additionnelles d'ordre technique.
- La conseiller juridique de la CPTAQ informe le TAQ que ces questions ne concernent pas l'agriculture donc ne sont pas du ressort du Tribunal.

Décembre

- La campagne d'information auprès des milieux industriels et de la population en général sur la grande qualité écologique du projet commence à porter fruit.
- Entente de principe avec l'Abbaye Cistercienne d'Oka permettant à NIOCAN de se connecter à la conduite d'égouts de l'Abbaye.

Perspectives 2003

- Décision du TAQ attendue en mars
- (CA) Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement avril-mai 2003.
- Promotion de la compagnie et mise à jour de l'étude de faisabilité bancaire.
- Financement de mise en exploitation.
- Organiser l'équipe de gérance du projet.



D'un design contemporain, sans poussière ni bruit, le complexe Niocan s'intégrera harmonieusement dans son milieu rural. N'occupant qu'une superficie de 6,2 hectares de terres agricoles (incluant l'aire de stationnement et le bassin d'eau d'exhaure), le terrain retournera à sa vocation agricole à la fin du projet.

Message de la direction



Chers actionnaires :

L'an dernier à pareille date, lorsque nous avons débuté la préparation du rapport annuel 2001, nous étions convaincus qu'il servirait pour le financement senior de mise en exploitation des gisements de niobium.

Nous avons franchi le 26 juin 2001, l'étape cruciale, en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement, qu'était la décision de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) autorisant NIOCAN à utiliser 9,4 hectares dont 6,2 en culture pour les infrastructures du projet. Je vous informais alors qu'un groupe d'opposants de l'Union des producteurs agricoles locale, lequel a invité le Conseil des Mohawks de Kanesatake à se joindre à lui, avait contesté la décision de la CPTAQ. Les audiences du Tribunal administratif (TAQ) mandaté pour revoir la décision de la Commission, devaient se terminer rapidement mais ce ne fut pas le cas; les plaidoiries des conseillers juridiques des parties en cause se sont terminées seulement le 23 août après 28 jours d'audiences. Le conseiller juridique de la CPTAQ a d'ailleurs plaidé que 80% des questions soulevées par les opposants ne traitaient pas d'impact sur l'agriculture donc ne relevaient pas de la compétence du Tribunal.

Les experts que nous avons utilisés pour répondre aux questions soulevées par les opposants et informer la Cour, étaient d'une grande compétence et intégrité professionnelle. Il en était de même de nos conseillers juridiques qui ont su contrecarrer avec succès les arguments souvent fallacieux des opposants.

La haute direction de la compagnie a consacré énormément d'efforts et de précieuses ressources financières à cette contestation injustifiée d'opposants.

Pour votre compréhension nous avons préparé un suivi des étapes franchies depuis le début du projet.

Placement privé

Une institution financière a montré sa confiance dans le projet NIOCAN et le Conseil d'administration de la compagnie en acquérant 800 000 actions au prix de 0,65\$. Des bons de souscription lui furent accordés lui permettant d'acquérir 400 000 actions au prix de 0,80\$ et 400 000 actions au prix de 1,00\$, dans un délai de 30 mois.

Changements au Conseil d'administration

Lors de l'assemblée annuelle 2002, les actionnaires ont élu deux nouveaux administrateurs messieurs Dale Smith et Clermont Levasseur en remplacement de messieurs John Mavridis et Henri Roy.

Au cours de l'année, M. Mackenzie I. Watson s'est retiré après plus de cinq années au Conseil. Il fut remplacé le 24 octobre par M. Terence Ortslan.

Au nom du Conseil d'administration et au nom des actionnaires je remercie les administrateurs qui ont quitté le Conseil et tout particulièrement M. Watson qui fut l'un des administrateurs fondateurs de NIOCAN.

Connaissance accrue des minéralisations de la carbonatite

Au cours de l'année un étudiant aux études supérieures a complété une maîtrise portant sur la minéralogie du gisement S-60. Ses travaux nous ont permis de mieux connaître la géologie de la carbonatite d'Oka.

Consommation de niobium en pleine croissance

Contrairement à un ralentissement général dans les demandes de métaux, la consommation de niobium continue à croître.

L'utilisation d'aciers HSLA (contenant du niobium) dans la fabrication de châssis d'automobiles et autres pièces contribue grandement à cette croissance.

De nouvelles applications en voie de développement et la pénétration du marché des pays tels la Chine et les Indes continueront d'assurer une croissance soutenue tant pour le ferromiobium que pour les oxydes de niobium et de niobium métal dans les alliages.

Régie d'entreprise

Le Conseil a adopté des règles d'entreprise conformément aux lignes directrices proposées par la Bourse de Toronto. Le texte est inclus dans la circulaire de convocation à l'assemblée annuelle 2003 des actionnaires.

Contrôle des dépenses

Les 28 journées d'audiences au Tribunal administratif de même que les demandes d'information du BAPE ont été très coûteuses en honoraires d'experts et en frais juridiques. La politique de parcimonie demandant une justification pour chaque dollar dépensé se continue.

Un comptable agréé prépare à la fin de chaque trimestre les états financiers, ce qui permet un contrôle régulier et précis des dépenses. Le comité de vérification se réunit peu de temps après pour les examiner et préparer ses recommandations au Conseil d'administration. La firme KPMG est le vérificateur officiel de la compagnie.

Fonds de roulement

Le 31 décembre 2002, les actifs à court terme de la compagnie après déduction des charges à payer s'élevaient à 1162694\$. Un total de 15773833 actions étaient émises.

Rémunération de la direction

En 1996, le Conseil d'administration adoptait un régime d'options d'achat d'actions à l'intention des administrateurs, employés et consultants.

Lors de l'assemblée annuelle de 1999, les actionnaires ont autorisé 2500000 actions pour le régime. Au 31 décembre 2002, un total de 2145000 options d'achat d'actions étaient en vigueur à un prix s'échelonnant de 0,50\$ à 0,95\$ l'action.

Priorités

La décision du Tribunal administratif que nous croyons sera positive, devrait être annoncée à la fin février début mars. Nous nous attendons à ce que le ministère de l'Environnement émette le certificat d'autorisation peu de temps après la décision du Tribunal.

Les démarches auprès des institutions financières deviendront la priorité du Conseil d'administration. Nous avons le privilège d'avoir des administrateurs hautement qualifiés qui joueront un rôle actif dans la réalisation du montage financier de mise en exploitation.

Au nom du Conseil d'administration, je remercie nos partenaires financiers et tous les actionnaires qui maintiennent leur confiance dans le projet NIOCAN d'implantation d'un complexe de ferromiobium, malgré les délais frustrants encourus.

Notre président, M. Richard Faucher, se joint à moi pour exprimer notre appréciation à tous les experts et conseillers juridiques qui ont œuvré avec nous aux audiences du Tribunal administratif et au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

René Dufour, Président du Conseil d'administration

Répartition des responsabilités administratives

Immédiatement après l'assemblée annuelle 2002 et au cours de l'année, le Conseil d'administration a confirmé dans leurs fonctions:

René Dufour, *président du Conseil*

Bernard Coulombe, *vice-président du Conseil*

Richard Faucher, *président*

Alain Robin, *secrétaire trésorier*

COMITÉ DE GÉRANCE

Bernard Coulombe, ***René Dufour**, **Hubert Marleau**

COMITÉ DE VÉRIFICATION

***Hubert Marleau**, **Dale Smith**, **Mackenzie I. Watson**,
Terence Ortslan

COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES ET DE RÉGIE D'ENTREPRISE

Bernard Coulombe, **René Dufour**, ***Clermont Levasseur**,
Terence Ortslan

COMITÉ DE PROJETS

***Bernard Coulombe**, **René Dufour**, **Richard Faucher**, **Dale Smith**

* **Président**

Activités de l'année 2002

Le comité de gérance se réunit au besoin pour suivre avec le président les activités en cours, et prendre les décisions qui n'exigent pas de consulter le Conseil d'administration qui tient ses réunions tous les deux mois, ou au besoin pour régler les affaires urgentes.

Deux comités nouveaux furent créés au cours de l'année soient le comité de ressources humaines et de régie d'entreprise et le comité de projets. Le Conseil a adopté, des règles de régie d'entreprise conformément aux lignes directrices proposées par la Bourse de Toronto inc. Le texte qui décrit ces pratiques est inclus dans la circulaire de convocation à l'assemblée annuelle 2003 des actionnaires.

Le 24 octobre 2002, M. Mackenzie I. Watson administrateur depuis l'incorporation de NIOCAN en 1995 a démissionné; le Conseil a nommé M. Terence Ortslan pour le remplacer comme administrateur et membre du comité de vérification. Le comité se réunit peu de temps après la fin de chaque trimestre pour examiner les états financiers trimestriels préparés par le comptable de la compagnie; il considère toute question qui lui est référée par le Conseil et soumet ses recommandations à ce dernier.

Administrateurs et dirigeants: une équipe expérimentée

Des membres du Conseil d'administration et le personnel de direction possèdent une grande expérience dans l'évaluation et l'exploitation des ressources minérales tandis que d'autres contribuent de l'expertise en vérification comptable, le marché des valeurs et le financement des entreprises.

RENÉ DUFOUR, *ingénieur des mines*

Président du Conseil d'administration

- Administrateur de compagnies, il a été, entre autres, administrateur de Noranda Inc. pendant 14 ans jusqu'en 2002, de SOQUEM et de Mines Cancor Inc., une société d'exploration où il continue de siéger. Il a occupé les fonctions suivantes:
- Président de la Fondation de Polytechnique 2001-2002;
- Chef ingénieur des mines, gérant d'une mine extrayant 100 000 tonnes de roche par jour;
- École Polytechnique de Montréal: professeur titulaire, directeur du Département de génie minéral, adjoint au Président de l'École Polytechnique, Président de l'Association des diplômés de Polytechnique; Prix Mérite 2001;
- Conseiller à la Banque Mondiale, Nations Unies, Hydro-Québec et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et compagnies minières;
- Président de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM, 12 000 membres au Canada et à l'étranger);
- Président de la corporation du centenaire de l'ICM de 1994 à 1999 et président de la fondation de l'ICM de 1991 à 1997.

RICHARD R. FAUCHER, *ingénieur en métallurgie*

Président

Diplômé de l'Université Laval, M. Faucher a occupé des postes de direction dans plusieurs compagnies minières: Groupe Noranda Inc., Vice-Président Brunswick Mining, et Président et Directeur général de la Falconbridge Dominicana. Au poste de président et chef de l'exploitation de la Princeton Mining Corp., il a notamment contribué en 1996-97 au financement du projet Huckleberry Mines (Colombie-Britannique) en mettant sur pied un programme de financement de 140 millions de dollars.

BERNARD COULOMBE, *ingénieur des mines*

Vice-président du Conseil d'administration

Bernard Coulombe fut, jusqu'à récemment, le président et principal actionnaire de Mine Jeffrey inc. Il est un administrateur de Placer Dome Inc. depuis 1993. Monsieur Coulombe est considéré comme un expert en matière d'exploitation, de concentration du minerai et de gestion de grands complexes miniers.

ALAIN ROBIN

Secrétaire trésorier

Il a été gestionnaire du Comité d'administration et de placement du Régime de retraite de l'École Polytechnique, ainsi que de la Caisse Populaire Les Grands Boulevards de Laval.



Conseil d'administration Niocan : Assis (g. - d.) : René Dufour et Bernard Coulombe. Debout (g. - d.) : Dale Smith, Richard R. Faucher, Terence Ortslan, Clermont Levasseur et Hubert Marleau. Médaille : Alain Robin

HUBERT MARLEAU

Administrateur

Il est actuellement président et directeur général de Palos Capital Corp. Titulaire d'un baccalauréat en sciences. Membre du conseil d'administration de plusieurs sociétés. Il a occupé successivement le poste de président du Conseil et chef de la direction de Marleau Lemire et principal vice-président exécutif chez Lévesque Beaubien et vice-président principal chez Nesbitt Thompson.

CLERMONT LEVASSEUR, ingénieur forestier

Administrateur

Gestionnaire de projets et administrateur de compagnies, il possède une vaste expérience dans le redressement d'entreprises. Depuis 1991, il travaille à son propre compte; auparavant il a occupé les postes de président et vice-président de plusieurs entreprises dans le domaine forestier. M. Levasseur a participé à de multiples missions à l'étranger visant à développer de nouveaux marchés.

DALE SMITH, comptable agréé

Administrateur

Président et chef des opérations du Groupe financier Norshield. S'étant joint à Norshield à titre de responsable des finances en 1998, il accéda à la présidence en 2000. Il compte près de 20 ans d'expérience en comptabilité publique auprès de Deloitte & Touche où son rôle d'associé senior impliquait la responsabilité d'un large éventail d'entreprises.

Avant de se joindre à Norshield, il agissait à titre de consultant en matière de fusion et acquisition, financement et stratégie pour de petites entreprises.

TERENCE ORTSLAN, ingénieur de mines

T. S. Ortslan est PDG de TSO & Associés, une firme indépendante de recherche sur les mines, les métaux et les fertilisants.

M. Ortslan est actif depuis 1975 dans l'industrie d'investissement financier. Il est ingénieur minier et a travaillé pour diverses compagnies dans le domaine des ressources en Ontario et au Québec.

Le Projet: une vue d'ensemble

La Direction

Étude d'ingénierie de base du projet NIOCAN

Au début de l'année 2000, le consortium Met-Chem / SNC-Lavalin complétait une étude de faisabilité du projet NIOCAN indiquant un taux de rendement de 17,5%, ou 16% sans inflation (100% équité), basé exclusivement sur le niobium et sa conversion en ferriobium. L'étude soulignait la présence dans le minerai de minéraux tels l'apatite, la magnétite, la calcite et les terres rares qui pourraient contribuer d'importants revenus additionnels.

Une révision des méthodes d'analyses utilisées avant mars 1999 a confirmé que les teneurs de niobium avaient été sous-estimées d'au moins 3%. La méthode utilisée avant mars 1999 ne tenait pas compte de l'impact des terres rares sur l'analyse par fluorescence du niobium. Cette correction importante augmente le taux de rendement interne du projet de 1,3% et le porte à 17,3%.

Plus de 1 000 000 dollars ont été investis pour l'étude de faisabilité et l'étude d'ingénierie de base. De cette étude, il ressort que les techniques d'exploitation que mettra en oeuvre NIOCAN devraient situer les coûts de production de la compagnie au deuxième rang des producteurs mondiaux de niobium. Au cours de 2003, dès l'obtention de la décision du Tribunal administratif, l'étude de faisabilité sera remise à jour.

Marketing de la production

NIOCAN a investi 150 000 dollars pour réaliser des études de marché et signer des accords de vente au Japon, en Europe et en Amérique du Nord. Une visite des usines de CBMM (premier producteur mondial de ferriobium) et Catalão au Brésil, a eu lieu en 1999 dans le but d'estimer la position concurrentielle de NIOCAN.

Des ententes fixant les garanties quant au volume de ventes couvrant 80% de la capacité de production à plein régime la troisième année, ont été conclues avec des producteurs-distributeurs de ferroalliages à l'échelle mondiale.

Évaluation du projet et financement

Le coût d'investissement total, fonds de roulement compris, se chiffre à 102 millions de dollars pour mettre le projet en production.

Le projet supporterait un taux dette/équité de 65/35 ce qui augmente substantiellement le taux de rendement sur l'équité. La direction de NIOCAN considère qu'un financement par dette/équité de 60/40 est souhaitable.

Deux scénarios sont particulièrement envisagés soit la mise sur pied d'un projet clé en main par une compagnie d'ingénierie d'envergure ou la formation d'une équipe de construction sous la gérance de NIOCAN. La direction étudie diverses options de financement dont l'une privilégiée où SOQUEM exerce l'option qu'elle détient d'acquérir 20% du projet.

Géologie, réserves de minerai, exploitation-concentration

Deux zones principales de minéralisation exploitable intéressent au premier chef NIOCAN. Tout d'abord, le dépôt S-60 dont la teneur en Nb_2O_5 est de 0,66% (entièrement concentrée dans le pyrochlore, le minéral porteur), puis le dépôt HWM-2 dont la teneur en Nb_2O_5 est de 0,56%.

Géologiquement, le dépôt S-60 est un endoskarn en forme de cheminée de 100m par 200m; il se distingue d'autres gisements identifiés dans la carbonatite qui se présentent sous forme de bandes de minéralisation. Le dépôt HWM-2, lui, est une bande minéralisée de plus de 600m de long sur 25m d'épaisseur, mais seulement la partie centrale de 300m est incluse dans le plan d'exploitation.

Les réserves à extraire dans les 14 premières années s'élèvent à 12,3 millions de tonnes pour le dépôt S-60 et, les années suivantes, à 2,2 millions de tonnes pour le dépôt HWM-2. Il s'agit de réserves prouvées et probables suffisantes pour les 17 premières années d'exploitation.

Les deux gisements offrent un potentiel d'expansion en profondeur et latéralement. Les géologues considèrent comme excellentes les chances de localiser des endoskarns semblables à celui du S-60.

Réserves de minerai

Les réserves géologiques du gisement S-60 ont été calculées jusqu'à une profondeur forée de 500 mètres et celles du gisement HWM-2 jusqu'à une profondeur forée de 350 mètres, par les ingénieurs géologues-conseils de Niocan et certifiées par les géologues du consortium Met-Chem/ SNC-Lavalin.

Aucun forage additionnel n'est nécessaire pour la mise en production des gisements puisque les réserves actuelles surpassent de quatre à cinq fois le recouvrement du capital.

Seules les réserves de catégories prouvée et probable ont été utilisées dans l'étude de faisabilité. Un taux de dilution de 10% a été utilisé pour déterminer les réserves exploitables.

Réserves géologiques
Millions de tonnes, (0,5% cut-off)

GISEMENTS	PROUVÉES	PROBABLES	POSSIBLES	TOTAL	TENEUR Nb_2O_5 (%)
S-60	7,63	3,11	3,63	14,37	0,66
HWM-2	1,32	2,22	2,41	5,95	0,56
TOTAL	8,95	5,33	6,04	20,32	0,63



Bail minier

NIOCAN a reçu en juillet 2000, le bail minier du ministère des Ressources naturelles. Il accorde à NIOCAN le droit d'accès et d'usage des surfaces requises pour l'exploitation de ses gisements de niobium. Le bail minier est accordé suite à la démonstration que le gisement est exploitable et que les réserves géologiques sont suffisantes. Ceci représente une étape importante dans le processus d'obtention des divers permis.

Au cours des mois de mars & avril 2001, le ministère des Ressources naturelles a également autorisé NIOCAN (sujet à une entente avec la municipalité) à disposer de ses résidus miniers sur le site SLC et à construire son usine à l'endroit déterminé par les études d'ingénierie – soit le site autorisé en juin 2001 par la CPTAQ.

Exploitation minière

À la suite de l'évaluation géotechnique (stabilité, dimensions du pilier de surface) par les experts de la firme Golder et Associés, les ingénieurs de NIOCAN ont prévu un plan d'exploitation précis.

Le plan d'exploitation fixe le premier niveau (Om) à 82m sous la surface. L'infrastructure minière sera établie en deux phases. La phase 1 consiste à creuser un puits rectangulaire composé de trois compartiments jusqu'à une profondeur de 295m; une rampe de service à -17% descendra jusqu'au niveau -220m. La phase 2 (à partir de la septième année) consiste à descendre jusqu'au niveau -465m. La capacité de hissage sera de 313 tonnes par heure.

Les stations de pompage installées aux différents niveaux serviront à garder la mine à sec; quant aux eaux d'exhaure, elles seront décan-tées dans un bassin à la surface.

La production annuelle sera de 892 000 tonnes. Dans le but de pénétrer le marché d'une façon ordonnée, la production des années 1 et 2 est prévue à 70% et 85% respectivement du plein régime. Les chantiers seront remplis avec du remblai en pâte dès que leur extraction sera terminée.

À la fin de l'année 1999, la planification minière était achevée; tous les documents sont prêts pour accueillir les propositions en vue du fonçage du puits et de l'ouverture de la mine.

Usine de traitement

Les paramètres des équipements de l'usine de traitement ont été définitivement fixés et le budget bien établi. Le procédé de concentration se répartit en trois sections: soit la préparation du minerai, la flottation primaire et le circuit de retraitement et de polissage.

Les travaux d'optimisation qui marquent l'année 1999 ont permis de conclure que le retraitement de certaines fractions du minerai permettrait d'obtenir un taux de récupération au delà de 80%.

Usine de ferroniobium

L'usine de ferroniobium a été conçue par l'équipe de SNC-Lavalin avec le concours de consultants externes.

On y produira du ferroniobium concassé à des grosseurs s'échelonnant de 5mm à 50mm pour répondre à la demande des clients.

Sur une base annuelle, l'usine devrait produire 2800 tonnes de niobium contenu dans le ferroniobium ou l'équivalent de 4500 tonnes de ferroniobium.

La formation d'une main-d'oeuvre qualifiée

NIOCAN offrira une formation en milieu de travail avant le début des opérations minières pour les nouveaux employés de certains secteurs. L'objectif de cette formation est double: constituer une main-d'oeuvre qualifiée, favoriser l'embauche dans la région.

Pour mener à bien ses activités d'exploitation, NIOCAN engagera environ une quarantaine d'employés spécialisés en techniques minières. Comme la région d'Oka ne constitue pas un bassin de ressources professionnelles suffisant pour répondre à une telle demande, NIOCAN devra donc recruter une partie de son équipe de spécialistes à l'extérieur de la municipalité d'Oka et des localités avoisinantes.

Dès le début de ses activités, NIOCAN deviendra le principal employeur d'Oka et de ses alentours avec ses 160 employés. Cet afflux de techniciens, d'ingénieurs, de mineurs, d'opérateurs d'équipement, de professionnels et de personnel de bureau provenant des zones limitrophes mais aussi de l'extérieur donnera une importante impulsion économique à la région. Un budget de formation de 1 million de dollar a été prévu pour les employés qui seront recrutés dans la région immédiate.

Dans le but de planifier nos besoins et d'évaluer le bassin de main-d'oeuvre disponible à Oka et sa région immédiate, NIOCAN a tenu des portes-ouvertes en début d'année 2002. Plus de 450 visiteurs y ont participé et 224 résumés furent reçus lors de ces journées de portes-ouvertes; un témoignage de l'intérêt de la population pour le projet.

Environnement

Obtention du Certificat d'autorisation

Étude d'Impact Environnemental (EIE)

«Le projet minier de NIOCAN intègre dans son concept plusieurs composantes qui en font un projet remarquable sur le plan environnemental.» Telle est la conclusion générale des experts de la société Roche Ltée, à qui NIOCAN a confié l'étude d'impact environnemental (EIE) de son projet de production de ferriobium.

LEIE utilise un concept de gestion des résidus miniers permettant de retourner 55% des résidus sous-terre sous forme de remblai en pâte et d'acheminer 45% des résidus vers l'ancien site minier de la St-Lawrence Columbiun (SLC). Le concept d'exploitation choisi permet de minimiser l'usage de terres agricoles (la surface nécessaire à l'exploitation se limite à 6,2 ha de terres agricoles seulement), de diminuer le volume d'ouverture dans la mine et donc de minimiser les répercussions sur la nappe phréatique et, finalement, d'entreposer les résidus miniers sur le site abandonné SLC.

«Ce sera le seul parc à résidus miniers sans effluent minier», remarquent les environmentalistes de Roche Ltée. En effet, aucun effluent minier ne sera déchargé dans les cours d'eau. Les eaux de procédé circulent en circuit fermé et, par conséquent, il n'y a pas de rejet provenant du procédé. Les sols non plus ne seront pas affectés puisque leur teneur élevée en carbonate (70%) rend les résidus miniers non acides.

L'étude des répercussions environnementales démontre que le projet d'exploitation du niobium de Niocan respecte toutes les lois et tous les règlements concernant l'environnement.

Engagements de Niocan

Dans sa décision positive permettant à NIOCAN d'utiliser 9,4 hectares dont 6,2 en culture, la Commission (CPTAQ) a tenu compte de plusieurs facteurs dont, entre autres:

- La haute valeur écologique du projet.
- La vocation minière de la propriété détenue jusqu'à l'acquisition par NIOCAN, par une compagnie américaine depuis 1953, donc bien avant la venue de la loi du zonage agricole.
- L'engagement depuis 1995 de NIOCAN de créer un comité de suivi sur lequel siègeraient des producteurs agricoles, des représentants de l'Union des producteurs agricoles et de la municipalité.
- L'enlèvement du site St-Lawrence Columbiun des 6000 à 10000 tonnes de scories radioactives abandonnées sur le site. Le coût de décontamination du site SLC considéré orphelin, a été estimé à 1,5M\$, montant que les contribuables de la Paroisse d'Oka pourraient avoir à défrayer.
- La restauration du site SLC et son transfert à la municipalité à la fin de l'exploitation.

- La restauration du site des infrastructures minières et métallurgiques et son retour à l'agriculture à la fin de l'exploitation.
- Utilisation d'une méthode d'exploitation minière souterraine permettant de minimiser le bruit, les poussières et autres impacts.
- Construction d'un système d'aqueduc le long de la route Ste-Sophie pour alimenter les producteurs agricoles en eau potable, d'arrosage des serres et de lavage des légumes, une eau de meilleure qualité que celle qu'ils puisent présentement dans leur puits, sur une distance de 2,2 km et plus si nécessaire.
- Les caractéristiques uniques du niobium dont l'addition à l'acier permet une réduction de poids de 20 à 40% et par conséquent une réduction significative de CO₂ rejeté dans l'atmosphère.
- La conscience écologique très développée du Conseil d'administration de NIOCAN.

Étapes significatives franchies en vue de l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement

22 février 1995 Première rencontre avec le maire Yvan Patry de la municipalité Paroisse d'Oka.

La haute direction de NIOCAN s'engage à implanter une exploitation hautement écologique, rencontrant toutes les normes environnementales, en harmonie avec le milieu et de concert avec les producteurs agricoles, les résidants et le conseil de la municipalité.

1999 Décret de fusion des municipalités Paroisse d'Oka et Village d'Oka

Les opposants au projet font inclure une clause restrictive empêchant les résidants du village de se prononcer sur l'implantation du projet NIOCAN

16 avril 2000 Référendum sur le projet NIOCAN

En réponse à la question sur la pertinence du projet, 92% des résidants du Village signent un document (notarié) signifiant leur appui au projet.

En dépit d'une campagne agressive de désinformation, associant injustement au projet NIOCAN l'image négative laissée par l'exploitation St-Lawrence Columbiun (SLC) qui avait débuté avant la création du ministère de l'Environnement, 40% des résidants de la Paroisse qui ont voté au référendum, se prononcent en faveur du projet.

Octobre 2000 Dépôt du rapport de l'étude d'impact environnemental préparé par la firme Roche Ltée auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ), enclenchant le processus d'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement (MENVQ)



2000 et 2001

- 21 juillet 2000** Bail minier — Autorisations du ministère des Ressources naturelles (MRN)
- 21 mars 2001** Lettre du MRN autorisant l'utilisation du site St-Lawrence Columbiun pour l'entreposage des résidus miniers
- 2 avril 2001** Lettre du MRN autorisant le site des infrastructures minières
- 26 juin 2001** Décision positive de la Commission de protection du territoire agricole autorisant l'utilisation de 9,4 hectares dont 6,2 en culture pour les infrastructures du complexe minier.
- Juillet 2001** Contestation de la décision de la CPTAQ par l'Union des producteurs agricoles de la localité et le Conseil des Mohawks de Kanésatake.

Les opposants invitent le Conseil des Mohawks à se joindre à eux. La contestation est basée sur deux lots détenus par des Mohawks, hors de la carbonatite, dans des roches gneissiques, à une distance telle du gisement qu'il n'y a aucune possibilité d'un impact quelconque.

Décembre 2001 *Les audiences du Tribunal administratif (TAQ) mandaté pour entendre la contestation débutent.*

8 avril 2002 Enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Le ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, mandate le BAPE pour tenir une enquête sur les effets potentiels sur l'environnement et la santé publique de la radioactivité résultant de l'exploitation éventuelle de la mine et de l'usine de niobium.

28 octobre 2002 Après une enquête exhaustive auprès de tous les intervenants incluant une visite du producteur Niobec, des discussions avec les ministères fédéraux qui ont conclu qu'il n'y avait pas de raisons pour eux de s'impliquer, le BAPE rendait son rapport public. NIOCAN et ses experts ont contribué activement aux travaux du BAPE considérant que c'était une façon d'informer les résidents et la population en général sur la vraie situation à Oka et non celle véhiculée par un groupe d'opposants.

La conclusion du BAPE est la suivante :

Compte tenu que les quantités de radioéléments libérés par le projet seraient faibles relativement au niveau de la radioactivité naturelle locale, la Commission conclut que les impacts environnementaux associés à la réalisation du projet devraient être négligeables et qu'aucun effet sur la santé publique ne devrait être observé.

Novembre 2002 Le TAQ qui devait rendre sa décision demande à NIOCAN de répondre à quatre questions d'ordre technique et il s'en suit un délai supplémentaire.

2001-2002-2003 Multiples rencontres avec les professionnels du ministère de l'Environnement

Lors de la parution des résultats de l'enquête du BAPE le ministre de l'Environnement émettait un communiqué indiquant que son ministère demande à NIOCAN de fournir des informations supplémentaires. Les questions soulevées font partie des engagements déjà pris par NIOCAN; nos experts sont présentement à répondre à toutes les questions qui nous sont soumises par le ministère. Selon les professionnels de nos consultants, c'est la première fois que des demandes aussi détaillées sont requises en vue de l'obtention d'un certificat d'autorisation (CA) pour un projet de quelque nature que ce soit.

2003 La décision du Tribunal administratif, que nous croyons sera positive, devrait être annoncée au début mars.

Compte tenu que nous aurons alors répondu à toutes les questions des professionnels du ministère de l'Environnement, nous nous attendons à ce que le ministre émette le CA peu de temps après la décision du Tribunal.

Le marché du niobium

Contrairement à un ralentissement général dans les demandes de métaux, la demande de niobium a continué de croître de façon significative.

Nous reproduisons à cet effet deux graphiques du bulletin N° 108 de décembre 2001 du Centre d'Étude International du Tantale (et du Niobium).

De 2001 à 2002, le producteur Nord Américain de ferroniobium a augmenté sa production d'environ 40%. Aucune difficultés ne semblent avoir été rencontrées dans la vente de cette production.

La raison principale est que «le taux de croissance pour le ferroniobium alimentant les aciers modernes (HSLA Steel) continue à une moyenne de 7% par année avec les marchés américains et européens consommant 70% de toute cette production». (Bulletin du T.I.C. N° 112 – décembre 2002).

De nouvelles applications dans les aciers inoxydables et le développement de composants automobiles en acier moderne permettant des réductions de poids de l'ordre de 20% à 40%, ont contribué significativement à cette croissance.

La croissance future est basée sur un accroissement de consommation de ferroniobium dans de nouveaux aciers ainsi que l'intensité d'usage dans les applications existantes. Lun «des marchés à grand potentiel est en Chine, le plus grand producteur d'acier au monde. La concentration de niobium dans l'acier en Chine est seulement de 15%

des quantités utilisées dans les aciers produits en Europe et aux Etats-Unis». (Bulletin du T.I.C. N° 112 – décembre 2002).

Seulement trois producteurs de ferroniobium, deux au Brésil (CBMM et Catalaó) et un en Amérique du Nord (Niobec) ont fourni près de 90% de la demande. Aucun nouveau producteur de ferroniobium est venu s'ajouter depuis 1976. De 1979 à 1999 le seul producteur Nord Américain a vu sa part de marché diminuer d'environ 20% de la consommation à 10% avant de procéder à une augmentation significative de sa production. Sa part de marché a augmenté à 14% en 2002 et devrait décroître graduellement à environ 10% d'ici 2006.

En 2006 NIOCAN ferait son entrée sur le marché. En assumant une croissance conservatrice de 6% par année (croissance annuelle de 1965 à 2000 fut de 6,5%) dans la demande de ferroniobium, la production totale de NIOCAN ne représenterait que 10% de la demande prévue en 2006 et la capacité de Niobec d'aujourd'hui représenterait elle aussi environ 10% de la demande pour un total Nord Américain de 20%. En d'autres mots tel que le souligne le rapport de Roskill dans son étude de marché du niobium en 2002 «au taux de croissance actuel projeté, cette capacité additionnelle pourrait être requise d'ici la 2^e moitié de cette décade» en référant au projet NIOCAN.

NIOCAN possède un avantage important sur ses compétiteurs étant donné la minéralogie du pyrochlore de son minerai, lequel est à gros grain et pratiquement libre de silice; donc l'habilité de produire un ferroniobium à faibles impuretés pour l'industrie de l'acier.

TABLEAU A

Expéditions: grade HSLA ferroniobium

Taux de croissance annuel = 7,5%

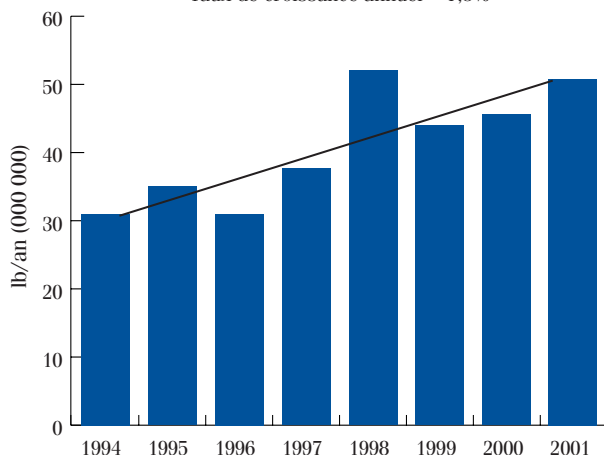
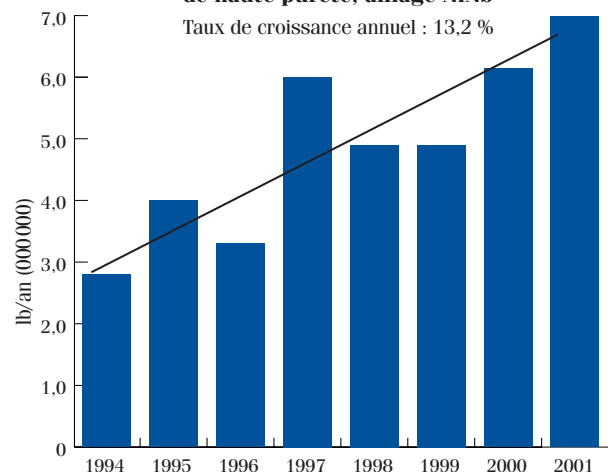


TABLEAU B

Expéditions: composés chimiques, ferroniobium de haute pureté, alliage NiNb

Taux de croissance annuel : 13,2 %



Analyse financière

Bref rappel (1995-1998)

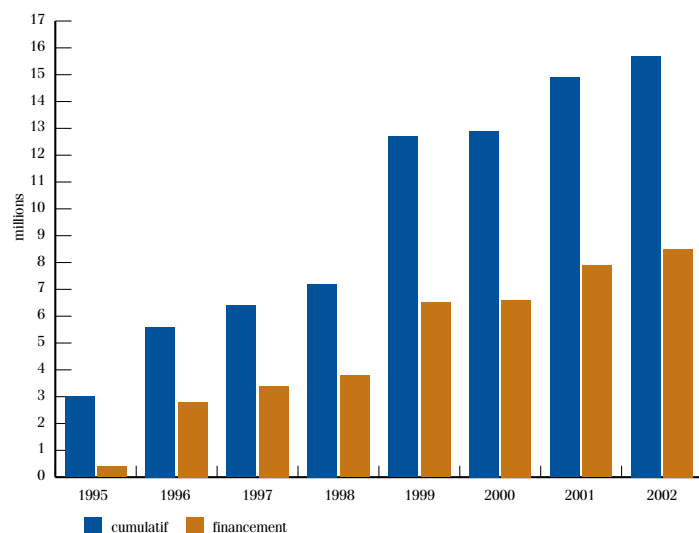
NIOCAN inc. a été incorporée en août 1995. Le capital-actions de la compagnie est constitué d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

Le premier placement, destiné à la construction d'un fonds de roulement, a été souscrit, en 1995, par les cinq administrateurs de la compagnie.

La première levée de fonds fut effectuée en vertu d'une notice d'offre en novembre 1995.

Un premier appel public à l'épargne par voie de prospectus fut lancé à l'automne 1996 pour un montant global de 2 454 000\$. Par la suite, toutes les levées de fonds furent par placements privés.

Le tableau ci-dessous montre la progression du financement depuis le début jusqu'à ce jour.



INVESTISSEMENTS CUMULATIFS par émission d'actions

	Actions	\$ cumulatifs
1995.....	2 977 500	.471 000
1996.....	5 604 000	.2 818 000
1997.....	6 478 833	.3 396 000
1998.....	7 278 833	.3 783 000
1999.....	12 788 833	.6 590 500
2000.....	12 888 833	.6 640 500
2001.....	14 963 833	.7 978 000
2002.....	15 773 833	.8 503 000

Pour faire ressortir la valeur du projet NIOCAN; nous le comparons avec des producteurs d'or. Comme on peut le constater, le projet NIOCAN se compare avantageusement aux meilleurs projets.

COMPARAISON: ÉQUIVALENT OR – NIOCAN

	Prod. (000 eq. oz/an)	Reserves ⁽¹⁾ (000.000 oz.)	# Actions ⁽³⁾ (000 000)	# Actions /oz (equiv.)
IAMGOLD	284	2.0	78,3	39,1
Northgate	271	3.0	69,8	23,3
Aginco Eagle	246	3.3	68,4	20,7
TVX Gold	232	6.4	43,1	6,7
High River Gold	144	2.3	73,4	36,7
Eldorado Gold	97	4.1	162,8	39,7
Black Hawk Mining	63	0.2	141,6	-
Richmont Mines	111	0.43	15,1	35,1
NIOCAN Projet	133	3.38 ⁽²⁾	15,8	4,7
Aurizon Projet Casa Berardi	190-200	2.0	63,0	24,2

⁽¹⁾ Canadian Mining Journal, Déc. 2002

⁽²⁾ Récupération d'or à 90%; \$325 US/oz. CAN/US = 1.43

⁽³⁾ Source Canadian Mines Handbook 2002-2003

Le marché saura reconnaître, la valeur du projet NIOCAN lorsque tous les permis environnementaux seront reçus.

L'étude de faisabilité est basée exclusivement sur le niobium; or, le gisement principal S-60 contient plusieurs sous-produits qui pourraient être commercialisés.

Valeur ajoutée – les sous-produits

Un des objectifs de NIOCAN dans sa stratégie de développement est d'identifier le potentiel économique des sous-produits contenus dans le minerai.

Cette stratégie a pour but d'une part de produire des crédits importants avec ses sous-produits de façon à atteindre un coût net de production du niobium équivalent ou près du meilleur producteur. D'autre part, la vente de sous-produits tels l'apatite, la calcite et la magnétite pourrait réduire substantiellement les volumes de résidus miniers à entreposer sur le site SLC et allonger la vie de ce site comme parc à résidus.

Terres rares et oxyde de niobium

Au cours de l'année 2000, NIOCAN a entrepris avec l'assistance d'un spécialiste dans le domaine, de développer le concept d'un circuit de traitement pour extraire les terres rares et le tantale de ses concentrés.

Le potentiel et la justification économique d'extraire les terres rares résultent également en la capacité de produire de l'ordre de 500 à 1,000 tonnes d'oxyde de niobium pur à 99,9% lesquelles pourraient générer deux fois les revenus unitaires perçus pour le niobium sous forme de ferroniobium.

Autres sous-produits

Des travaux sur la calcite ont également confirmé la haute qualité de ce sous-produit comme amendement agricole. Un marché local de l'ordre de 10 000 t/an a été identifié et NIOCAN estime qu'au niveau régional, 10 000 à 20 000 t/an additionnelles pourraient être vendues.

Des travaux complétés par Lakefield Research Lab en 1998 sur la production d'un concentré d'apatite ont démontré le potentiel de produire plus de 60 000 t/an.

Quant à la magnétite, aucun développement additionnel n'a été entrepris par NIOCAN.

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX ACTIONNAIRES

Nous avons vérifié le bilan de Niocan Inc. au 31 décembre 2002 et les états des résultats et du déficit, des frais reportés et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par

la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG S.P.L.

Comptables agréés
Montréal, Canada
Le 7 février 2003

Bilan

31 décembre 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Actif		
Actif à court terme:		
Encaisse	59 742 \$	60 085 \$
Placement temporaire, au coût	1 115 845	1 564 769
Débiteurs	26 718	40 889
Frais payés d'avance	1 835	1 528
	<u>1 204 140</u>	<u>1 667 271</u>
Immobilisations (note 2)	10 881	7 658
Terrain	506 887	506 887
Propriétés minières (note 3)	800 000	800 000
Frais reportés	3 893 489	3 683 412
	<u>6 415 397 \$</u>	<u>6 665 228 \$</u>
Passif et avoir des actionnaires		
Passif à court terme:		
Comptes créditeurs et charges à payer	41 446 \$	148 287 \$
Avoir des actionnaires:		
Capital-actions (note 4)	8 963 852	8 438 852
Déficit	(2 589 901)	(1 921 911)
	<u>6 373 951</u>	<u>6 516 941</u>
	<u>6 415 397 \$</u>	<u>6 665 228 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 , administrateur
 , administrateur

État des résultats et déficit

Exercice terminé le 31 décembre 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Intérêts créditeurs et autres	37 694 \$	58 469 \$
Dépenses:		
Honoraires	437 178	358 030
Frais de déplacement et de représentation	23 150	86 267
Honoraires de gestion	90 000	115 496
Publicité et relations publiques	3 092	73 782
Informations aux actionnaires	35 838	54 339
Frais de fiducie et d'enregistrement	24 992	24 504
Frais de bureau	18 009	17 322
Loyer	20 000	12 000
Assurances	10 201	8 971
Taxes et permis	9 108	8 142
Télécommunications	5 111	4 213
Amortissement	2 777	2 976
Intérêts et frais bancaires	228	401
	<u>679 684</u>	<u>766 443</u>
Perte nette	(641 990)	(707 974)
Déficit au début de l'exercice	(1 921 911)	(1 148 937)
Frais d'émission d'actions	(26 000)	(65 000)
Déficit à la fin de l'exercice	<u>(2 589 901) \$</u>	<u>(1 921 911) \$</u>
Perte nette par action, de base et diluée	(0,04) \$	(0,05) \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

États financiers

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2001

État des frais reportés

Exercice terminé le 31 décembre 2002, avec chiffres correspondants de 2001

	2002	2001
Solde au début de l'exercice	3 683 412 \$	3 427 909 \$
Augmentation :		
Études environnementales	240 756	220 420
Travaux de géologie et de minéralurgie	18 433	20 153
Caractérisation et ingénierie	-	9 930
Études de marché	21 600	-
Recherche et développement	5 000	5 000
	<u>285 789</u>	<u>255 503</u>
Moins les crédits pour droits miniers et crédits relatifs aux ressources	(75 712)	-
Solde à la fin de l'exercice	<u>3 893 489 \$</u>	<u>3 683 412 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

	2002	2001
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Perte de l'exercice	(641 990) \$	(707 974) \$
Ajustement pour :		
Amortissement	2 777	2 976
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation	(92 977)	96 250
	<u>(732 190)</u>	<u>(608 748)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Produit de l'émission d'actions	525 000	1 337 500
Frais d'émission d'actions	(26 000)	(65 000)
	<u>499 000</u>	<u>1 272 500</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Immobilisations	(6 000)	(550)
Frais reportés, déduction faite des crédits	(210 077)	(255 503)
	<u>(216 077)</u>	<u>(256 053)</u>
(Diminution) augmentation nette des espèces et quasi-espèces	(449 267)	407 699
Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice	<u>1 624 854</u>	<u>1 217 155</u>
Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice	<u>1 175 587 \$</u>	<u>1 624 854 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2002

La société, constituée selon la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, le 29 août 1995, détient une propriété minière de niobium située dans la région d'Oka au Québec. La société a atteint le stade de développement et, au cours de 1999, elle a établi que ses réserves de minerai avaient un potentiel d'intérêt économique.

1. Principales conventions comptables :

a) Propriétés minières et frais reportés :

Les frais reportés sont présentés, déduction faite des montants recouverts, par propriété. Ces frais sont portés au coût jusqu'au moment où une décision d'exploitation ou d'abandon sera prise.

Le recouvrement du coût des propriétés minières et des frais reportés dépend de la capacité de la société d'obtenir le financement nécessaire pour mener à terme la mise en production et l'exploitation rentable des propriétés ou la cession de ces actifs pour des montants en excédent de leur valeur comptable.

b) Immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et amorties selon la méthode du solde dégressif aux taux annuels suivants :

Élément d'actif	Taux
Ameublement et équipement	20%
Équipement informatique	30%

c) Rémunérations et autres paiements à base d'actions :

Le 1^{er} janvier 2002, la société a prospectivement adopté les nouvelles recommandations comptables publiées par l'Institut canadien des comptables agréés («ICCA») relativement aux rémunérations et autres paiements à base d'actions faits en contrepartie de biens et de services. La société a choisi de continuer à utiliser la méthode de la valeur au règlement pour enregistrer l'octroi d'options à l'intention des membres de la direction et des employés cadres, et la méthode de la juste valeur pour les options octroyées aux non-employés.

d) Impôts sur le revenu :

La société utilise la méthode de l'actif et du passif d'impôts futurs pour comptabiliser les impôts sur le revenu. Selon cette méthode, l'impôt sur le revenu doit refléter les incidences fiscales futures prévues des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale. Les actifs et les passifs d'impôts futurs sont calculés pour chaque écart temporaire en fonction des taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur au moment où les éléments du revenu et des frais sous-jacents se réaliseront. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts sur le revenu futurs est constatée dans les résultats de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

e) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations fournies relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges de la période de déclaration.

Les éléments des états financiers qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent l'évaluation de la valeur recouvrable nette des propriétés et des frais d'exploration reportés. Par conséquent, les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

f) Espèces et quasi-espèces :

Les espèces et quasi-espèces sont constituées de l'encaisse et des placements temporaires ayant une échéance initiale inférieure à 90 jours. Les principales composantes sont :

	2002	2001
Encaisse	59 742 \$	60 085 \$
Fonds du marché monétaire	1 115 845	1 564 769
	<u>1 175 587 \$</u>	<u>1 624 854 \$</u>

2. Immobilisations :

	Coût	Amortissement cumulé	2002 Valeur comptable nette	2001 Valeur comptable nette
Ameublement et équipement	7 925 \$	1 560 \$	6 365 \$	1 206 \$
Équipement informatique	12 601	8 085	4 516	6 452
	<u>20 526 \$</u>	<u>9 645 \$</u>	<u>10 881 \$</u>	<u>7 658 \$</u>

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice terminé le 31 décembre 2002

3. Propriétés minières :

La société a accordé à Soquem l'option d'acquérir un intérêt indivis de 20% dans deux gisements de sa propriété minière en contrepartie de la prise en charge de 20% de l'ensemble des dépenses réalisées en vue d'amener lesdits gisements au stade de l'exploitation commerciale.

La société a de plus accordé à Teck Corporation l'option d'acquérir un intérêt indivis de 25% dans sa propriété minière en contrepartie de la prise en charge de 25% de l'ensemble des dépenses réalisées en vue d'amener lesdits gisements au stade de l'exploitation commerciale et par le versement de 1 000 000\$ au comptant, dont 500 000\$ ont été encaissés. L'option ne peut être créée sans l'approbation de la société.

4. Capital-actions :

Autorisé :

	2002	2001
Un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale		
Émis :		
15 773 833 actions ordinaires		
(14 963 833 en 2001)	8 963 852 \$	8 438 852 \$
1 475 000 actions ordinaires sont entières.		

Émission de la période :

	2002	2001
En espèces :		
800 000 actions (2 000 000 d'actions en 2001) suite à des placements privés	520 000 \$	1 300 000 \$
10 000 actions suite à l'exercice d'options (75 000 en 2001 suite à l'exercice de bons de souscription)	5 000	37 500
	525 000 \$	1 337 500 \$

Bons de souscription :

La société a octroyé des bons de souscription lors de financements et elle pourrait être appelée à émettre des actions comme suit :

- 1 000 000 d'actions à 0,80\$ jusqu'au 20 février 2004
- 1 000 000 d'actions à 1,00\$ jusqu'au 20 février 2004
- 400 000 actions à 0,80\$ jusqu'au 23 avril 2005
- 400 000 actions à 1,00\$ jusqu'au 23 avril 2005

5. Régime d'options d'achat d'actions :

En vertu du plan d'options d'achat d'actions pour les administrateurs et dirigeants de la société, 2 500 000 actions sont disponibles et leur durée maximale est de 10 ans.

Le nombre d'options d'achat en circulation a fluctué comme suit :

	2002	Prix d'exercice moyen pondéré	2001	Prix d'exercice moyen pondéré
Solde au début	1 795 000	0,63 \$	2 145 000	0,64 \$
Émission	360 000	0,54	-	-
Exercé	(10 000)	0,50	(75 000)	0,50
Expiré	-	-	(275 000)	0,50
Solde à la fin	2 145 000	0,62 \$	1 795 000	0,63 \$

Au 31 décembre 2002, les options d'achat d'actions suivantes étaient en circulation :

- 205 000 actions à 0,80\$ jusqu'au 11 juin 2006
- 490 000 actions à 0,70\$ jusqu'au 19 juin 2007
- 140 000 actions à 0,55\$ jusqu'au 16 janvier 2008
- 30 000 actions à 0,55\$ jusqu'au 16 avril 2008
- 660 000 actions à 0,50\$ jusqu'au 23 février 2009
- 130 000 actions à 0,95\$ jusqu'au 5 octobre 2009
- 130 000 actions à 0,72\$ jusqu'au 13 novembre 2010
- 280 000 actions à 0,53\$ jusqu'au 26 mars 2012
- 40 000 actions à 0,50\$ jusqu'au 11 juin 2012
- 40 000 actions à 0,65\$ jusqu'au 24 octobre 2012

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2002, la société a attribué 360 000 options d'achat d'actions à des administrateurs. Ces options pouvaient être exercées en tout temps. La juste valeur de chaque option attribuée a été déterminée au moyen du modèle d'évaluation d'options de Black et Scholes. À la date de l'octroi, cette juste valeur moyenne

pondérée des options attribuées est de 0,39\$ par option. Les hypothèses suivantes de moyennes pondérées ont été utilisées aux fins de ces calculs :

Taux d'intérêt sans risque	4,5%
Durée prévue	8 ans
Volatilité prévue	73%
Rendement de l'action prévu	0,00\$

La société a choisi de comptabiliser les options d'achat d'actions en mesurant le coût de la rémunération en utilisant la méthode de la valeur au règlement. Si les options d'achat d'actions avaient été comptabilisées au moyen de la méthode de la juste valeur, le bénéfice net pro forma et le résultat par action pro forma auraient été comme suit :

	Comme présenté	Pro forma
Perte nette	(641 990) \$	(782 390) \$
Perte nette par action :		
De base et dilué	(0.04)	(0.05)

Les résultats pro forma ne tiennent pas compte de l'incidence des options sur achat d'actions attribuées avant le 1er janvier 2002.

6. Avantage fiscal éventuel :

Les incidences fiscales des écarts temporaires donnant lieu à des tranches importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs sont les suivantes :

	2002	2001
Actifs d'impôts futurs :		
Pertes d'exploitation reportées prospectivement	1 016 000 \$	840 000 \$
Frais de financement	42 000	66 000
	1 058 000	906 000
Provision pour moins-value	(311 000)	(118 000)
	747 000	788 000
Passifs d'impôts futurs :		
Propriété minière	(281 000)	(306 000)
Frais d'exploration reportés	(466 000)	(482 000)
	(747 000)	(788 000)
Actifs d'impôts futurs nets	- \$	- \$

Au 31 décembre 2002, la société a des pertes fiscales d'environ 2 949 000\$ qui pourront servir à réduire ses revenus imposables futurs comme suit :

Année d'expiration	Montant
2003	279 000 \$
2004	113 000
2005	73 000
2006	555 000
2007	433 000
2008	778 000
2009	718 000

La société a de plus un compte de frais d'exploration canadien d'un montant approximatif de 1 562 000\$ qui pourra servir à réduire ses revenus imposables futurs.

L'avantage fiscal éventuel découlant de ces éléments n'a pas été comptabilisé.

7. Opérations conclues avec des apparentés :

Au cours de l'exercice, la société a engagé les dépenses suivantes avec un administrateur ou une société contrôlée par un administrateur de la société. Ces transactions ont été mesurées à la valeur d'échange.

	2002	2001
Dépenses d'administration	5 000 \$	4 500 \$

8. Instruments financiers :

Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

Instruments financiers à court terme :

L'encaisse, le placement temporaire, les débiteurs, les comptes créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.